



*Communiqué*  
**AUTONOME**

## **ENQUETE ADMINISTRATIVE AU SEIN DU SDIS 76 : les Droits de l'Homme bafoués, des personnels humiliés**

À la suite de la manifestation du mois de septembre 2020 organisée par le Syndicat Autonome SPP-PATS 76 et des incidents involontaires, déplorés par les membres du SA76, le SDIS a organisé ce qu'il a pudiquement appelé une « enquête administrative » à l'encontre de 70 agents !

Menée en réalité par un quarteron d'officiers et de cadres, dont la juriste du SDIS, également **signataire d'une pétition diffamatoire vis-à-vis du SA/SPP-PATS 76**, cette « cour d'exception », qui **ne respecte aucune règle** ni procédure, ni droit, ni mots, convoque à la chaîne et en ce moment même, des agents, **même de garde**, jusqu'à 23H, sans parfois leur permettre de **boire un peu d'eau ou de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires**.

Au terme de séances éprouvantes, de questionnements dignes de **pratiques d'une autre époque de notre histoire**, les sapeurs-pompiers reprennent leur garde jusqu'à leur terme sans aucune considération...

**Epuisés, soumis à des conditions dégradantes, humiliantes,  
nos collègues sont victimes de maltraitance !!!**

Comment des officiers de sapeurs-pompiers, comment une soi-disant juriste, peuvent-ils s'adonner à de telles pratiques d'un autre temps ? Pour qui se prennent-ils ? Pourquoi le Directeur des ressources humaines est-il chargé de mener cette enquête totalement à charge dans un domaine qui ne relève pas de sa compétence ?

Ces **gardes à vue illégales** de plus de 4H -par agent- se déroulent sans que les **consignes sanitaires** imposées par la lutte contre la pandémie COVID 19 soient par ailleurs respectées, ni d'ailleurs la santé de nos collègues.

Notre Fédération **ne tolèrera jamais** que de tels abus et mauvais traitements puissent être commis dans un Etat de droit moderne, des droits de l'Homme, une simple enquête administrative servant de **défouloir à une hiérarchie en mal profond de légitimité**.

La Fédération Autonome SPP-PATS **apporte tout son soutien** aux collègues indignés et **condamne avec la plus grande force ces agissements honteux** rappelant les plus sombres moments de notre histoire, **ces débordements inhumains justifiant des dépôts de plaintes auprès du Procureur de la République et d'un signalement auprès des plus hautes autorités**.

## **Ne vous laissez pas malmener, menacer !**

**Vous avez aussi le droit de refuser toutes intimidations et maltraitements conduites par des personnes malveillantes qui n'ont nullement leurs places au sein de notre service public de secours !**

*Les Autonomes*

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...  
RÉUSSIR ENSEMBLE !



FÉDÉRATION AUTONOME SPP-PATS

285, avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve-Loubet

04 93 34 81 09

secretariat@faspp-pats.org  
www.faspp-pats.org